

Une proposition de la commission « Soulagement des Aidants »

CDCA

Collectivité européenne d'Alsace

Une initiative concrète, immédiate et innovante

Octobre 2025

Partie I

En très rapide

Les volontaires SPDA

Des professionnels volontaires qui s'attachent activement et durablement aux situations

Une solution faisable et immédiate pour soulager les aidants.

L'idée en une phrase

Faire appel à des volontaires professionnels (et citoyens) – déjà présents mais mieux-mobilisés – dotés de soutiens pour qu'ils puissent s'attacher durablement à des situations spécifiques, en complément et entente avec les dispositifs existants, sans tout bouleverser.

Pourquoi ça marche

Soulage immédiatement les aidants :

- Stabilité : des volontaires choisis suivent activement chaque situation sur le long terme
- Respect de l'intimité : les volontaires font alliance avec les personnes vulnérables et leurs aidants, Ils sont formés et habilités, notamment à l'approche non intrusive de cercles d'intimité.
- Concret : accompagnement humain global et permanent, sans complications.

100% compatible avec le SPDA :

- S'appuie sur toutes les structures existantes (dispositifs existants, plateformes, associations) pour la mise en relation et le soutien.
- Ne crée pas de nouveau dispositif : Utilise les ressources humaines déjà là (professionnels en détachement partiel, et en alliance avec les aidants naturels ou bénévoles Voir partie III).

Coût symbolique :

- Pas de gros budget : Information, formation, renforcement.
- Effet levier : Mobilise l'énergie des professionnels en quête de sens et des employeurs en volonté d'innovation.

Comment ça fonctionne

1. Appel aux volontaires :

- Professionnels (assistantes sociales, mandataires judiciaires à la personne, coordinateurs) libérés par leurs employeurs sur des missions limités, marginales à leur activité principale.
- Message clé : « *Vous avez des compétences et l'envie? Attachez-vous à une situation pour la soutenir durablement.* »

2. Mise en relation simple :

- Via les plateformes existantes (ex : DAC, C360, plateformes) ou un annuaire local géolocalisé.
- Rencontre préalable pour valider l'adéquation (un "casting bienveillant").

3. Accompagnement dans la durée :

- Contrat moral entre la personne accompagnée, les professionnels volontaires et les aidants.
- Soutien léger : Les dispositifs et associations vérifient et renforcent pour que tout se passe bien.

4. Reconnaissance et pérennité :

- Label "Volontaire SPDA" pour les professionnels (valorisé dans leur parcours).

- Notoriété pour les employeurs : Mise en avant comme "Entreprise Solidaire Soutien des Cercles de confiance".

Pourquoi les décideurs vont dire : "bon sang, mais c'est bien sûr ! *"

**Les enquête du Commissaire BOURREL années 1960*

Pas une révolution, une évolution :

- Pas de nouvelle structure à créer, juste une mobilisation différente des ressources et des volontés existantes.
- Pas de coût significatif : formation et renforcements légers, financés par redéploiement de budgets existants.

Bénéfices immédiats pour tous :

Aidants

Enfin des ressources immédiates stables et humaines, sans parcours du combattant. Plus jamais seul ! Un soulagement !

Professionnels

Retrouvent du sens, avec reconnaissance et flexibilité. Découvrent un nouvel espace d'expression.

Employeurs

Meilleure image + fidélisation des équipes.

Institutions

Moins de complications, meilleure efficacité des dispositifs existants. Vague de satisfaction.

Freins à lever :

- Crainte des salariés : *Emploi, carrière, tracas avec les employeurs.*
- Crainte des employeurs : *Perte de contrôle, maîtrise des ressources humaines, financement.*
- Méfiance des personnes vulnérables et des aidants : *"Encore des inconnus dans nos vies. Pourvu que pour cette fois ...".*

**Mais ne serait-ce pas un excellent moyen d'incarner concrètement le SPDA ?
Ce serait peut-être même une mise en cohérence immédiate du celui-ci ?!**

Voir partie II

elements de reflexion-décision

Partie II

Plus de détails

Les volontaires SPDA

Celles et ceux qui s'occupent activement et durablement des situations

Un hybride tant attendu

Un soulagement durable de tous, avec ce qui existe déjà

Déclaration d'intention

Cette proposition invite à faire un pas très concret et immédiat dans la mise en œuvre du Service Public Départemental de l'Autonomie SPDA.

Elle part d'un constat partagé : tout existe déjà, mais il manque l'effectivité d'une organisation vivante de cohésion centrée durablement sur les situations.

L'objectif n'est pas de créer un dispositif nouveau, mais de donner un visage humain et durable à la coopération, mieux encore une alliance entre tous les acteurs de la Solidarité, en s'appuyant sur les forces déjà présentes dans les territoires.

Les Volontaires SPDA incarnent ce principe :

« Améliorer tout de suite, ensemble, et pour de bon. »

Ils proposent d'expérimenter un engagement volontaire et continu, à partir des ressources déjà en place, pour soulager les aidants, renforcer les personnes vulnérables dans leur pouvoir d'être et d'agir, et garantir la continuité de l'accompagnement dans la durée.

Cette proposition recherche également à renforcer le sens et l'attractivité des métiers.

Elle souhaite ouvrir un atelier de co-construction destiné à préciser collectivement les formes, les outils, et les modes d'action possibles.

Elle s'appuie sur les résultats du diagnostic des aidants, les travaux de la Commission "Soulagement des Aidants", et les dispositifs de coordination existants en Alsace.

Son ambition est simple : transformer l'existant en force de continuité et de réassurance.

2. Constats partagés

Les enquêtes menées dans le cadre du diagnostic des aidants, les échanges entre les acteurs de terrain et les premiers retours d'expérimentation convergent vers un constat simple : le système d'aide et d'accompagnement dispose de ressources considérables, mais il peine à les articuler dans la cohérence et la fluidité.

Les aidants, les personnes accompagnées et les professionnels expriment, chacun à leur manière, la même difficulté :

la fatigue née du compliqué, des ruptures et discontinuités en silos agissant factuellement en compétition et « trop réglementés ».

Ce que disent les aidants

Ils ne contestent pas la qualité des dispositifs existants, mais leur fragmentation : chaque intervention a une limite, chaque interlocuteur a un périmètre, et les relais se perdent entre les structures. Tout est bien trop compliqué, existant certes mais inaccessible.

Beaucoup disent "être accompagnés" mais ne pas se sentir entourés. Ils sont trop souvent seuls devant le compliqué. Plus qu'une aide, ils souhaitent un soulagement réel, durable, humanisé.

Remarque : Les jeunes aidants rencontrés dans le cadre de l'enquête ont ajouté un message fort : le besoin d'être vus, reconnus et soutenus dans la durée, sans devoir se justifier à chaque étape.

Ce que disent les professionnels

Les professionnels sont compétents et dévoués, mais souvent empêchés d'agir avec continuité. Leurs organisations ne leur laissent pas le temps de suivre une situation dans le long terme. Ils se sentent « écartelés par des injonctions paradoxales » alors même qu'ils savent combien la confiance et la constance sont essentielles.

Beaucoup expriment le souhait de pouvoir s'impliquer plus librement et avec d'autres moyens sur une ou deux situations, sans bouleverser leur emploi du temps, mais avec une vraie liberté d'action et un droit à l'émulation plus que la compétition.

Ce que révèlent les institutions

Les institutions ont posé les bons cadres : DAC, Communautés 360, PFR, MDPH, etc.

Mais ces dispositifs, bien qu'utiles, restent encore perçus comme des systèmes parallèles de type

mille-feuilles plutôt qu'un écosystème fluide.

Le SPDA, Service Public Départemental de l'Autonomie, semble vouloir fixer désormais une ambition claire :

“Ne plus faire reposer le compliqué du système sur la personne vulnérable et ses proches, mais sur l'organisation elle-même.”

Le moment est donc venu de transformer cette ambition en actes, en créant une organisation vivante, complexe mais non compliquée, fondée sur la confiance, la proximité et la continuité.

3. Principe du modèle « Volontaires SPDA »

Le modèle des **Volontaires SPDA** repose sur une idée simple :

Donner à des professionnels déjà en poste la possibilité soutenue d'exercer, à titre volontaire et personnel, un suivi continu et humanisé d'une ou de quelques situations de vulnérabilité, sur le long terme, en s'appuyant sur tout ce qui existe déjà.

Il ne s'agit pas de créer une nouvelle fonction, ni un dispositif supplémentaire, mais de faire vivre la solidarité institutionnelle et citoyenne à travers une démarche concrète, humaine et répliquable, 100 % dans l'esprit du SPDA.

Un volontariat professionnel

Les volontaires SPDA sont des **professionnels en activité** : coordinateurs, travailleurs sociaux, assistants de service social, cadres ou agents de terrain, mandataires judiciaires à la personne, etc.

Ils s'engagent à consacrer **une petite part de leur temps professionnel** à une ou deux situations qu'ils choisissent, en accord avec leur hiérarchie et leurs missions principales.

Cet engagement repose sur trois principes :

- **Liberté** : chaque volontaire choisit la situation et le degré d'implication.
- **Légitimité** : l'institution reconnaît cet engagement comme partie intégrante du service public de l'autonomie.
- **Continuité** : le volontaire s'engage dans la durée, et organise un relais avec un autre volontaire en cas d'absence pour éviter toute rupture.

Ces volontaires sont choisis par les personnes vulnérables et leurs proches aidants.

Un cercle de confiance autour de chaque situation

Chaque situation est protégée par un **petit cercle de personnes de confiance**, coordonné par le volontaire, reconnu et soutenu par les institutions.

Ce cercle réunit :

- la personne impliquée,
- les aidants proches,
- les Volontaires du SPDA, celles et ceux qui vont s'occuper activement et durablement de la situation,

Ce cercle est reconnu et respecté par toutes les institutions et offreurs de compensations.

Les volontaires SPDA deviennent les animateurs de cette organisation pour créer et maintenir un pont d'alliance entre tous les acteurs .

Mais en plus des acteurs habituels connus de la coordination, ils disposent d'une reconnaissance, d'une habilitation, des prérogatives et des pouvoirs confirmés, renforcés et soutenus par toutes les institutions financées par la solidarité.

Une nouvelle Alliance

Les Volontaires SPDA donnent corps à la logique d'alliance entre :

- la **solidarité citoyenne**, portée par les aidants, associations et collectifs citoyens,
- et la **solidarité institutionnelle**, incarnée par les dispositifs de la Solidarité.

En réunissant ces deux forces, le volontariat devient un levier de transformation douce : il réintroduit du lien humain et de la continuité là où la complexité administrative avait pris le dessus.

A condition de s'en donner les moyens politiques, et sans exiger d'autres moyens financiers, ce volontariat démontre qu'il est possible de faire mieux avec ce que nous avons déjà, en libérant les énergies existantes plutôt qu'en créant des couches nouvelles d'organisation et de compétition.

4. Mise en œuvre collective et animation de la démarche

L'objectif n'est pas ici de décrire un dispositif achevé, mais d'ouvrir un chantier commun, d'autant, c'est certain, qu'il va lever bon nombre de questions et de freins.

Le principe ici sera de rendre faisable ce qui est nécessaire. Il doit être mis en travail : pensé, éprouvé, ajusté, dans un cadre sécurisé et coopératif.

L'atelier aura pour vocation de faire émerger ensemble les conditions d'existence de cette nouvelle forme d'action, en s'appuyant sur les expériences déjà présentes dans les territoires.

elements de reflexion-décision

Un atelier pour construire collectivement

L'atelier réunira :

- des professionnels de la coordination,
- des aidants et personnes impliquées, porteurs de l'expérience vécue,
- des représentants institutionnels et décideurs capables de donner le cadre,
- des associations et collectifs citoyens, qui assurent le soutien, la continuité et la vigilance.

Cet espace de travail doit être horizontal, concret et ouvert, capable de produire à la fois :

- des repères communs sur ce que signifie “volontariat professionnel continu”,
- des premiers outils d'appui (modèles d'engagements réciproques, suivi partagé),
- des scénarios d'expérimentation territoriale adaptés aux réalités locales.

Impératif : faire avec l'existant

L'atelier partira des ressources déjà mobilisées :

- des dispositifs de coordination et de répit déjà actifs en Alsace,
- des enseignements du diagnostic des aidants et des rencontres de terrain,
- des orientations du cahier des charges du SPDA, notamment sur les missions 3 et 4 : “soutien à des parcours coordonnés” et “prévention et aller-vers”.

Plutôt que d'ajouter un étage à la structure, il s'agit de réorganiser les compétences, de fluidifier les liens, et de rendre visibles les relais humains déjà à l'œuvre.

Une animation partagée

La démarche pourra être animée conjointement par :

- la Commission Soulagement des Aidants du CDCA, comme espace de pilotage citoyen et politique,
- la Direction de l'Autonomie et le SPDA, garants du lien avec les institutions,
- un groupe de coordination territoriale, associant DAC, PFR et associations locales.

Cette animation aura trois missions principales :

1. Soutenir les volontaires dans leur engagement, par l'information de sensibilisation, la formation, la réassurance et la reconnaissance.
2. Capitaliser les expériences pour produire des modèles transférables.
3. Assurer la cohérence entre les pratiques locales et les orientations départementales.

Une dynamique à enclencher dès maintenant

Il ne s'agit pas d'attendre un financement ou une réforme : les conditions sont déjà réunies pour commencer de suite avec ce qui existe déjà.

L'enjeu de l'atelier sera d'identifier :

- les premières situations à accompagner,
- les premiers volontaires prêts à s'engager,
- et les formes de soutien nécessaires pour que cette continuité devienne réalité.

5. Alliances et gouvernance

Le modèle hybride des **Volontaires SPDA** repose sur une articulation volontaire entre deux logiques complémentaires :

- d'un côté, la solidarité citoyenne, vivante, proche, incarnée dans les liens humains
- de l'autre, la solidarité institutionnelle, garante de la cohérence, du droit et de la continuité publique.

Entre ces deux forces, se situe un pont humain, hybride, actif et durable :

Les Volontaires SPDA

Celles et ceux qui vont s'occuper activement et durablement des situations.

Ce pont relie le monde des personnes et des aidants à celui des institutions, en rendant la solidarité accessible, opérante et apaisante.

La solidarité citoyenne

La solidarité citoyenne naît du terrain, des familles, des proches, des bénévoles, des associations et des collectifs d'aidants. Elle agit là où la vie se déroule, au plus près des personnes. Elle veille, alerte, soutient, et transmet l'expérience vécue.

Son rôle essentiel est de voir et d'écouter, de préserver l'humanité dans l'organisation.

Les cellules de veille citoyenne, les plateformes d'accompagnement et de répit, les réseaux associatifs et les aidants eux-mêmes constituent les premiers maillons de cette vigilance collective.

Elles rappellent sans cesse le sens de l'action : En situation de vulnérabilité, Personne ne doit plus être seul.

La solidarité institutionnelle

La solidarité institutionnelle incarne la garantie publique. Elle donne le cadre, la sécurité, les moyens et la légitimité.

La Collectivité européenne d'Alsace, l'ARS, les DAC, les Communautés 360, la MDPH, les collectivités locales et l'ensemble des partenaires, établissements, associations en assurent la structure.

Son rôle est de rendre possible, de soutenir et reconnaître ce qui se tisse localement :

- en intégrant la logique des volontaires SPDA dans la politique départementale de l'autonomie,
- en facilitant la coopération entre services,
- et en valorisant cette forme d'engagement dans la durée.

Le pont des Volontaires SPDA

Au centre de cette alliance, les Volontaires SPDA réalisent le lien vivant. Ils sont le passage durable et intriqué entre la personne et ses proches et l'institutionnel, entre la parole vécue et l'action organisée.

Ils vont vers les situations au cœur des cercles de confiance, et y restent pour capitaliser. Ils les suivent dans le temps, et assurent en relais la pérennité.

Ils ne représentent pas une structure nouvelle, mais une hybridation permettant une articulation de confiance humaine.

Leur engagement volontaire traduit la volonté commune de réconcilier les deux solidarités :

- la solidarité citoyenne, ancrée dans l'attention et la proximité,
- la solidarité institutionnelle, ancrée dans le droit et la responsabilité publique.

Les volontaires SPDA sont le trait d'union durable entre ces deux logiques. Ils démontrent qu'une société solidaire peut se tenir ensemble, à hauteur d'homme, dans la durée et la simplicité.

6. Effets attendus

L'introduction des Volontaires SPDA ne vise pas à réformer le système, mais à le faire respirer autrement par d'autres articulations.

Elle introduit dans l'organisation un principe simple :

Quand quelqu'un (ici un groupe humain) s'occupe réellement et durablement d'une situation, tout devient plus fluide et paisible.

Cette continuité humaine agit comme une force de quiétude et de cohérence entre tous les acteurs, entre les familles et les institutions.

Pour les personnes impliquées

- Une présence stable : elles ne rencontrent plus seulement des dispositifs, mais des personnes (des Gens) présents dans le temps.
- Une confiance retrouvée : la parole donnée est tenue, le lien ne se rompt pas.
- Une meilleure compréhension du parcours : les démarches se simplifient, la coordination devient visible et incarnée.
- Un pouvoir d'agir renforcé : la personne devient actrice de son accompagnement, soutenue dans sa durée.

Pour les aidants et les familles

- Un soulagement réel immédiat sur qui on peut compter : la responsabilité de "tenir tout ensemble" est partagée.
- Un relais humain identifié : un interlocuteur qui connaît la situation et qui veille dans le temps.
- Une continuité dans la confiance : même lorsque les intervenants changent, la mémoire du parcours demeure.
- Une sérénité nouvelle : la perspective d'une organisation durable permet d'envisager l'avenir plus paisiblement.

Pour les professionnels de terrain

- Un sens retrouvé : la possibilité d'agir autrement, en continuité, dans un cadre reconnu.
- Une coopération simplifiée : les volontaires deviennent des points d'ancrage entre services, évitant les ruptures et les redondances.
- Une reconnaissance symbolique et institutionnelle : leur engagement est vu, soutenu, et valorisé comme un acte de service public à part entière.
- Une formation par la pratique : l'expérience de terrain alimente l'amélioration continue du SPDA.

Pour les institutions

- Une efficacité accrue : on anticipe, on prend soin. les situations se stabilisent, les crises diminuent, les parcours deviennent lisibles.
- Un effet levier sur la coordination : les volontaires prolongent l'action des DAC, des Communautés 360 et des dispositifs existants sans alourdir la structure.
- Une visibilité nouvelle du SPDA : la politique publique devient tangible, incarnée dans des visages et des parcours suivis.
- Une culture partagée de la coopération : chaque acteur retrouve sa place dans une organisation vivante et cohérente.

En garantie : la continuité humaine

Les Volontaires SPDA

C'est dire : celles et ceux qui s'occupent activement et durablement des situations.

Ils représentent le maillon manquant entre la bienveillance des citoyens et la responsabilité des institutions. Par leur constance, ils rétablissent la confiance, la clarté et la cohésion du système.

Ils incarnent une forme de service public vivant, où la solidarité n'est plus un mot, mais une présence continue.

7. Conclusion et appel à engagement

Vu comme une contrainte de complication supplémentaire si on n'en voit pas les déclinaisons possibles, le SPDA (Service Public Départemental de l'Autonomie) peut ouvrir un espace inédit : celui d'une solidarité enfin construite pour et avec les personnes.

L'expérience des dernières années, les enquêtes menées, et les initiatives de terrain ont montré que tout est déjà là, mais dispersé, fort et fragile, confus et sans continuité.

Les Volontaires SPDA proposent d'incarner une innovation apaisante. Ils ne créent pas un nouvel étage dans l'organisation, ils mettent en lien ce qui existe déjà, en s'occupant activement et durablement des situations.

Ce projet est une promesse de simplicité : agir tout de suite, avec les moyens du présent, pour que plus aucune situation de vulnérabilité ne soit laissée sans relais humain dans la durée.

Une dynamique à partager

Ce document n'est pas un cahier des charges. C'est une base d'intention commune : celle d'expérimenter ensemble une manière différente de faire solidarité, à la fois institutionnelle et citoyenne.

L'étape suivante consiste à ouvrir un atelier de co-construction, où seront réunis :

- les acteurs professionnels,
- les représentants des aidants et des personnes impliquées,
- les associations,
- les institutions et partenaires.

Cet atelier aura pour vocation de définir collectivement les formes concrètes de ce volontariat, les outils d'appui, les conditions de reconnaissance et les premiers territoires d'expérimentation.

Invitation

On s'en occupe tout de suite, ensemble, et pour de bon.

Chaque acteur du SPDA, chaque professionnel, chaque aidant ou citoyen impliqué est invité à rejoindre cette démarche, à apporter sa part de savoir, d'expérience et de confiance, pour faire émerger une organisation de soulagement et d'action durable à la hauteur des besoins réels.

Les Volontaires SPDA ne sont pas un programme à appliquer, mais une posture à incarner. Ils ouvrent la voie vers un service public de l'autonomie plus humain, plus continu et plus juste.

Ce n'est qu'une question de volonté politique bien réfléchie et placée

Voir partie III

Partie III

Une mobilisation générale

La lumière, l'eau et les racines nouvelles passent par les fissures et interstices de liberté

Le compliqué laisse alors la place au complexe de la Vie

Et si la solution résidait dans les interstices du système ?

Cette proposition des Volontaires SPDA ne cherche pas à réformer les dispositifs existants, mais à exploiter leurs marges inexploitées – vous savez, ces espaces souvent négligeables et anodins où de nouvelles Vies peuvent s'exprimer.

En s'adressant à ces espaces-là, nous mobilisons des énergies déjà présentes, mais sous-utilisées.

Et vous allez peut-être être surpris de les trouver ... :

1. Tous les employeurs financés par la solidarité publique :

- Dispositifs publics et structures privées à but non lucratif fonctionnant sur fonds de la solidarité (établissements, associations, institutions). Hé oui, n'oublions pas d'où vient l'argent. N'est-ce pas pour s'occuper activement et durablement des situations de vulnérabilité ?

2. Les partenaires humanistes :

- Fondations, mutuelles, entreprises sociales qui financent déjà des actions solidaires et pourraient s'associer à ce mouvement pour libérer des volontés.

3. Un effet d'entraînement institutionnel :

- Le soutien officiel de la Collectivité européenne d'Alsace enverrait un signal clair : *"Nous autorisons et encourageons nos agents à s'engager, à titre individuel, dans cette logique solidaire."*
- Pourquoi ? Parce que les fonctionnaires et agents territoriaux, en donnant l'exemple, légitiment et amplifient la mobilisation.

Exemple : Un agent territorial ou un fonctionnaire pourrait, en interstice de son temps de travail, s'engager comme volontaire, avec l'aval et le soutien de son institution – un signal fort de mobilisation générale.

Un appel aux pionniers : Cette mesure ne demande ni budget supplémentaire, ni révolution administrative. Elle repose sur l'autorisation explicite de libérer des volontés individuelles au sein des structures existantes.

La solidarité a besoin de positions politiques fortes et exemplaires pour montrer la voie à d'autres.

« Les vrais chefs sont ceux qui rendent possible ce qui est nécessaire »

Charles de Gaulle

Un chef crée les conditions permettant à la nécessité historique, morale ou politique d'avenir

Pourquoi agir maintenant ?

- Parce que des interstices dans le compliqué existent déjà : Des professionnels prêts à s'engager, des institutions en quête de sens.
- Parce que c'est faisable dès demain : Il suffit d'un courrier d'autorisation, d'une circulaire interne, ou d'un accord cadre pour libérer ces énergies.

À ceux qui doutent : Ce n'est pas une réforme, c'est une autorisation – un oui qui change tout.

Qui sera le premier à dire ce "oui" ?

Exemple de Charte

Nous, (Personne morale), nous **nous engageons à soutenir*** toute action visant à ce que chaque personne vulnérable soit entourée, à vie, d'un cercle de personnes physiques de confiance bienveillantes, organisées de manière éthique, durable et adaptée.

"Nous encourageons nos personnels à s'engager, à titre individuel, dans cette logique solidaire."

Nous entendons ainsi apporter notre geste pour renforcer tous les dispositifs de protection et de solidarité existants. Nous entendons également inviter tous les acteurs de la solidarité à une meilleure coopération autour de chaque situation

* sans obligation de résultat

Partie IV

Place au travail collectif

Invitation à l'ouverture du chantier collectif

Ce document n'a pas pour vocation d'apporter une réponse définitive, ni de couvrir l'ensemble des enjeux liés à l'organisation de la solidarité.

Il constitue une porte d'entrée, une invitation à la réflexion collective et à la mise en mouvement partagée de tous les acteurs concernés.

Son objectif est d'ouvrir un chantier de travail concret, fondé sur la coopération entre institutions, professionnels, citoyens, aidants et familles, afin d'expérimenter ensemble de nouvelles formes d'organisation au service de la continuité et de la cohérence de l'accompagnement.

Plusieurs thématiques prioritaires devront être approfondies dans le cadre d'ateliers participatifs et d'expérimentations de terrain :

1. L'articulation avec les dispositifs existants

Explorer comment les volontaires hybrides pourront coopérer avec les Communautés 360, les DAC, les coordinateurs et l'ensemble des structures déjà engagées dans la coordination des parcours.

L'objectif n'est pas de créer un double emploi, mais de renforcer la continuité humaine et la présence durable auprès des situations, dans un cadre lisible et complémentaire.

2. Le cadre des ressources humaines et du droit du travail

Réfléchir collectivement à la forme des contrats hybrides : engagement volontaire, temps choisi, mécénat de compétence, ou autre modèle innovant.

Identifier les leviers possibles pour assurer une reconnaissance, une sécurité juridique et une stabilité dans la durée pour ces acteurs engagés.

3. La formation, l'information et la montée en compétence

Concevoir un dispositif de formation partagée pour les volontaires, les professionnels, et les aidants : culture commune, éthique d'intervention, compréhension des dispositifs existants.

Offrir aux familles et aux proches aidants des outils, des moyens et une habilitation progressive, leur permettant d'agir en lien avec le cadre institutionnel sans en dépendre totalement.

4. L'alliance avec la protection juridique

Examiner comment établir une coopération intelligente entre le volontariat hybride et les dispositifs de protection juridique existants (tutelles, curatelles, mandats de protection future...).

L'objectif est d'assurer à la fois la sécurité des personnes et la souplesse nécessaire à une présence humaine continue.

5. Le système d'information et le réseau de coopération

Définir un environnement numérique de confiance, partagé et évolutif, permettant de faire vivre collectivement le réseau et l'identification des acteurs disposants de prérogatives spécifiques.

6. Le renforcement des familles et des aidants

Donner une place centrale à la solidarité familiale et citoyenne, encore trop peu reconnue dans les dispositifs actuels, souvent centrés sur les professionnels.

Les familles, les proches et les aidants doivent être pleinement associés, reconnus et accompagnés pour devenir des acteurs à part entière du soutien à l'autonomie.

Ces chantiers ne relèvent pas d'un plan théorique, mais d'un travail d'expérimentation et de validation collective.

Ils nécessitent un temps d'échanges, d'ajustements, d'essais, et surtout de retours d'expérience partagés sur les territoires.

Ce document pose donc simplement les premiers repères ; il trace les lignes de cohérence, mais laisse délibérément ouverts les chemins à emprunter.

Il appartient désormais aux ateliers, aux institutions, aux professionnels et aux citoyens volontaires de s'en emparer pour co-construire, tester et affiner les contours du modèle à venir.

La suite

Partie V

Cohérence complète avec le SPDA

Partie V

Cohérence complète avec le SPDA

Cohérence complète avec le SPDA

Le modèle des *Volontaires SPDA* incarne l'esprit du SPDA, en accélère la mise en œuvre et en renforce la lisibilité.

Il constitue la traduction opérationnelle et humaine de :

**Ne plus faire reposer le compliqué du système sur la personne et ses proches,
mais sur l'organisation elle-même**

Là où le cahier des charges national fixe les principes, la proposition des Volontaires SPDA apporte l'outil vivant qui permet de les rendre concrets.

1. Une correspondance directe avec les quatre missions socles

Missions du SPDA	Contribution des Volontaires SPDA
Mission 1 Accueil, information, orientation et mise en relation	Les Volontaires SPDA deviennent des points de contact humains identifiés, capables de recevoir, d'écouter et de relier la personne à son environnement, sans renvoi de guichet en guichet. Leur présence territoriale et leur ancrage de proximité incarnent l'accessibilité universelle prônée par le SPDA.
Mission 2 Instruction et évaluation des droits	Sans se substituer aux institutions compétentes, ils apportent une vérification vivante et continue des situations, garantissant la fiabilité des informations transmises, le respect du consentement et la fluidité du parcours administratif.
Mission 3 Soutien à des parcours personnalisés, continus et coordonnés	C'est le cœur du modèle : chaque volontaire s'attache durablement à une situation, agit comme référent de continuité, et relie les acteurs du DAC, des Communautés 360, des PFR et du droit commun. Il concrétise la coordination attendue en lui donnant un visage humain.
Mission 4 Prévention, repérage et aller-vers	Par leur proximité et leur engagement volontaire, les Volontaires SPDA réalisent une véritable mission d'"aller vers" : ils repèrent les situations fragiles, préviennent les ruptures et agissent avant que les crises ne surviennent.

Ainsi, chaque mission du SPDA trouve dans ce modèle un prolongement naturel. Les Volontaires ne remplacent aucun acteur : ils les mobilisent autrement, ils les complètent, et fluidifient humainement le système de solidarité.

2. Un alignement sur les principes structurants du SPDA

- **Responsabilité partagée**

Le modèle repose sur l'idée même de co-responsabilité : aidants, professionnels, institutions et citoyens s'allient autour de la personne. Le volontariat crée le lien de confiance nécessaire à la coresponsabilité des acteurs.

- **Organisation intégrée et décloisonnée**

Les Volontaires SPDA ne créent pas un dispositif supplémentaire ; ils s'insèrent dans les réseaux existants (DAC, C360, MDPH, PFR, etc.) et les relient entre eux.

Ils matérialisent le décloisonnement voulu par la loi : un seul accompagnement, plusieurs forces coordonnées.

- **Organisation territoriale et proximité**

Les Volontaires s'appuient sur les dynamiques locales : associations, collectivités, établissements, réseaux de santé.

Leur ancrage territorial rend possible l'équité de service entre zones urbaines et rurales, enjeu central du SPDA.

- **Service public construit pour et avec les personnes**

La co-construction est au cœur de la démarche : la personne vulnérable, les aidants et le volontaire (c'est à dire le cercle de personnes de confiance) forment le noyau vivant du SPDA extérieur aux institutions qui doivent le soutenir et le servir. La logique d'autodétermination et de participation citoyenne trouve ici son contexte d'expression la plus concrète.

3. Une gouvernance cohérente et conforme

La mise en œuvre du SPDA prévoit une gouvernance partagée entre :

- la Collectivité européenne d'Alsace (chef de file départemental),
- l'ARS Grand Est,
- et les instances de concertation (CDCA, CTA, DAC, C360...).

Le modèle des Volontaires SPDA s'inscrit parfaitement dans ce cadre :

- la Commission "Soulagement des Aidants" du CDCA peut piloter le volet citoyen ;
- la Direction de l'Autonomie garantit la cohérence institutionnelle ;

- les DAC et Communautés 360 assurent les relais de mise en relation et de maintien des cercles.

Cette organisation respecte intégralement le principe de responsabilité partagée et d'amélioration continue inscrit dans le cahier des charges national.

4. Une réponse directe aux objectifs stratégiques du SPDA

Le SPDA vise à :

1. Simplifier les démarches et rendre lisibles les parcours.
→ Les Volontaires SPDA assurent le pont d'alliance qui clarifie et accompagne dans la durée.
2. Garantir la continuité et la qualité du service rendu.
→ Leur présence permanente évite les ruptures et renforce la satisfaction des personnes.
3. Renforcer l'attractivité et la coopération entre professionnels.
→ Le volontariat redonne du sens et fédère les équipes autour d'une mission porteuse de valeurs.
4. Associer les personnes concernées à la construction et à l'évaluation du service public.
→ Le dispositif de cercle de confiance constitue une instance d'évaluation participative de terrain, élément de subsidiarité remarquable.
5. Mettre en place une amélioration continue et des retours d'expérience.
→ Chaque volontaire devient un capteur de terrain permettant au SPDA d'enrichir ses diagnostics et ses indicateurs de qualité.

5. Une traduction visible et incarnée du SPDA

Le SPDA a besoin d'être perçu, vécu, reconnu. Les Volontaires SPDA en sont le visage humain et identifiable. Ils traduisent dans les faits les valeurs de :

- Proximité – ils vont vers les personnes ;
- Continuité – ils restent dans le temps ;
- Cohérence – ils relient les acteurs ;
- Confiance – ils garantissent la sécurité et la dignité.

Ils offrent ainsi à la politique publique un ancrage émotionnel et social, indispensable à sa réussite. le SPDA devient non plus un acronyme administratif compliquant, mais une présence concrète dans la vie des familles et des aidants.

6. En conclusion

Le modèle des Volontaires SPDA :

- n'ajoute rien, il révèle le potentiel et met en cohérence ;
- n'impose rien, il invite et rend possible ;
- ne coûte presque rien, mais rapporte du sens, de la continuité et de la confiance.

Il est donc pleinement compatible, conforme et synergique avec les obligations du SPDA, et constitue sans doute l'un des leviers les plus concrets pour en assurer le succès visible et durable en Alsace.

Jean-Luc LEMOINE
Responsable de la Commission Soulagement des Aidants CDCA CeA
24 novembre 2025

-&-

La suite
Foire aux questions et objections

FAQ

Objections et Arguments

1. Les atouts politiques de la proposition

Le texte est sans jargon technocratique. Il donne envie d'y croire. Il s'intègre parfaitement au SPDA, sans créer de structure nouvelle. Il ne réclame pas de budget initial, seulement une mise en mouvement. **“On s'en occupe tout de suite, ensemble et pour de bon”** est une interpellation simple, humaine et mobilisatrice.

L'appui sur les diagnostics réels et les expertises stabilisent la solidité du propos.

2. Les objections prévisibles et comment y répondre

Voici des exemples de résistances possibles, regroupées par catégorie, avec quelques contre-arguments .

A. Les objections des institutions

Encore une couche supplémentaire.	Confusion avec un nouveau dispositif.	Réaffirmer que le modèle ne crée rien, il relie et rend utile ce qui existe. C'est un mécanisme de simplification vivante. Du compliqué au complexe.
Ce n'est pas dans notre périmètre.	Peur de la dilution des responsabilités.	Rappeler que le SPDA repose sur la responsabilité partagée. Le projet ne retire rien à personne : il harmonise les pratiques sur un seul processus.
Qui va piloter ?	Crainte d'un flou de gouvernance.	Proposer un pilotage conjoint CDCA + Direction de l'Autonomie + DAC, avec une charte de coordination. Souligner que les volontaires agissent dans le cadre existant (leurs fonctions, leurs règles déontologiques), avec un label d'habilitation et non un mandat autonome. Ils font du reste alliance avec la protection juridique qu'ils renforcent par la constitution d'un cercle de protection, une famille sociale étendue
Et la protection juridique ?	Risque d'empiétement, de responsabilité.	

B. Les objections des employeurs publics ou associatifs

Je perds du temps de travail.	Crainte de manque d'effectifs.	Expliquer que c'est marginal, compensé par moins de ruptures, moins de crises, plus de fluidité.
Ce n'est pas mon métier.	Rigidité des fiches de poste.	Rappeler qui finance quoi et pourquoi. Souligner la volonté de sens et d'autonomie des professionnels. Le volontariat renforce la fidélisation et l'attractivité des métiers.
Comment je gère le volontariat ?	Peur RH.	Proposer un accord type : reconnaissance symbolique, formation courte, valorisation dans l'évaluation annuelle.

C. Les objections des professionnels

On est déjà débordés.	Surcharge perçue.	Rappeler que le volontariat est libre, limité et soutenu. Il remplace des redondances par de la clarté.
Encore une mode institutionnelle.	Lassitude face aux réformes.	Insister sur le fait que ce modèle redonne du sens et du pouvoir d'agir, pas une nouvelle hiérarchie. Valoriser le label "Volontaire SPDA" et la reconnaissance dans les parcours professionnels.
Je ne serai pas reconnu. Je vas au casse pipe.	Manque de visibilité.	Garantir le soutien et les pouvoirs nouveaux, la liberté et la sécurité. L'habilitation et le respect.

D. Les objections des aidants et familles, des Personnes vulnérables

Encore des inconnus dans nos vies.	Méfiance légitime.	Expliquer que les volontaires sont choisis et habilités ; Et qu'ils s'inscrivent dans le cercle de confiance, avec votre validation, jamais en intrusion. Avec le pouvoir de les faire partir si ça ne marche pas.
Ils ne resteront pas. Ils n'auront pas le pouvoir qui faudrait	Crainte d'abandon.	Insister sur la notion de continuité assurée par relais entre volontaires. Insister sur le soutien institutionnel ferme.
Ce n'est pas concret.	Besoin de résultats visibles.	Mettre en avant les premières situations pilotes à venir, la mise à l'épreuve et la stabilité qu'elle créera.

E. Les objections politiques ou budgétaires

C'est trop flou pour être validé.	Manque de projection.	C'est volontairement un chantier d'expérimentation, pas un modèle figé ; l'atelier et les mise a l'épreuve préciseront.
Il faut un coût-bénéfice clair.	Attente d'indicateurs.	Préparer des indicateurs : moins de ruptures, moins de crises, satisfaction des aidants, attractivité des métiers.
Pas dans les priorités du mandat.	Inertie politique.	Relier le projet aux objectifs nationaux du SPDA et à la stratégie Bien Vieillir : c'est un levier de visibilité départementale immédiate.

3. Synthèse

Les Clés de langage : “Faire avec ce qu'on a déjà.” ; “Une solution simple et humaine.” ; “Une innovation apaisante.” ; “Zéro coût, effet levier fort.” ; “Une alliance entre citoyens et institutions.”

Les Clés de communication : Créer une première expérimentation visible (sur quelques situations). Communiquer **sur les visages et les histoires** plutôt que sur les structures.

Les Clés politiques : Les élus locaux doivent soutenir dès le départ, en garants de la continuité.

C'est possible avec presque rien. Il « suffit » d'autoriser et de soutenir.

Ce sont les Gens (Personnes physiques)
soutenus par les Institutions (Personnes morales)
qui feront la différence.

La suite
Annexe : Le SPDA

Annexe

Rappel des éléments clés du SPDA

1. Définition et mission

- Le SPDA est un « nouveau service public mis en œuvre solidairement par les acteurs institutionnels et professionnels agissant pour le soutien à l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et leurs aidants à l'échelle départementale ».
- Il vise à simplifier la vie des personnes concernées : faciliter les démarches, garantir que les services et aides sont coordonnés, que la continuité de leur parcours est assurée, que le maintien à domicile est soutenu, dans le respect de leur volonté et en réponse à leurs besoins.
- Il porte quatre grandes missions (socle de missions) : accueil/information/orientation ; évaluation des situations et attribution des prestations ; soutien à des parcours personnalisés, continus et coordonnés ; actions de prévention, repérage et « aller vers » les personnes les plus vulnérables.

2. Les acteurs et l'organisation

- Le pilotage est confié au département (ou à la collectivité compétente) en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS).
- La liste des acteurs concernés est large : département, communes/établissements publics, caisses de sécurité sociale (CAF, CPAM, MSA, etc.), maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ou maisons de l'autonomie (MDA), éducation nationale, acteurs du placement et de l'emploi des personnes en situation de handicap, dispositifs de coordination (DAC, CPTS, C360), services « France Services », offre sanitaire et médico-sociale.
- Le SPDA ne vise pas à créer un nouvel acteur ou service distinct : il n'impose pas un modèle unique d'organisation ou de fonctionnement. Il est conçu comme un cadre commun garantissant un niveau minimal de service sur tout le territoire, tout en laissant aux territoires la liberté d'organiser la mise en œuvre.

3. Principes structurants

Le cahier des charges énonce plusieurs principes essentiels, parmi lesquels :

- Responsabilité partagée : tous les acteurs sont garants de la lisibilité et de la qualité du service rendu, dans une logique de réponse intégrée.
- Organisation intégrée : décloisonnement des secteurs (social, sanitaire, droit commun), interconnaissance, travail en commun.
- Organisation territoriale : équité de traitement et accès sur tout le territoire avec adaptation locale des modalités.
- Service public construit pour et avec les personnes : l'association des personnes concernées (usagers, aidants) à la construction, à la gouvernance, à l'évaluation. Accessibilité des services.

4. Gouvernance, mise en œuvre et suivi

- Une instance de gouvernance : la Conférence territoriale de l'autonomie (CTA) intervient pour décliner localement le programme d'actions, suivre le cahier des charges, élaborer un bilan annuel.
- Le dispositif prévoit une démarche d'amélioration continue de la qualité : diagnostic territorial, programme d'actions, suivi, mesure de satisfaction.
- Mise en œuvre progressive, généralisation prévue pour 2025 (et après).

-&-